

Paris, le 28 février 2020

**Indication de l'origine des ingrédients des denrées alimentaires transformées :
mise en place d'un groupe de travail dans le cadre du Conseil national de la Consommation**

La direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF) a mis en place, vendredi 28 février 2020, un groupe de travail dans le cadre du Conseil national de la Consommation pour échanger sur l'information des consommateurs sur l'origine des ingrédients des denrées alimentaires transformées. Cette réunion, qui rassemblait des représentants d'associations de défense des consommateurs, des professionnels ou de fédérations professionnelles des filières agricoles et alimentaires, s'est tenue en présence d'Agnès PANNIER-RUNACHER, secrétaire d'État auprès du ministre de l'économie et des finances.

Ce groupe de travail s'inscrit en particulier dans le contexte de l'entrée en vigueur au 1er avril prochain d'une nouvelle mesure du règlement européen « NCO » qui imposera de préciser la provenance de l'ingrédient principal d'une denrée transformée lorsqu'une origine géographique différente de celle-ci est alléguée (par exemple, une confiture fabriquée en France à partir de fruits espagnols devra préciser sur l'étiquetage l'origine de ces derniers si la fabrication en France est revendiquée).

Ce groupe de travail sera chargé de faire un état des lieux des attentes des consommateurs, de la réglementation applicable et de ses évolutions à court terme ainsi que des différentes initiatives des professionnels présentées récemment. Sur la base de ces travaux, il établira des recommandations pour renforcer la transparence et la clarté de l'information sur l'origine des denrées alimentaires. Les principaux enseignements de ce groupe de travail pourront par ailleurs être portés par la France au niveau européen dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie « farm to fork » de la Commission européenne.

Le CNC est un organisme paritaire consultatif placé auprès du ministre chargé de la consommation, dont la mission est de permettre la concertation entre les représentants des intérêts des consommateurs et les représentants des professionnels. Il est consulté par les pouvoirs publics sur les orientations des politiques publiques en matière de consommation, ainsi que sur toute mesure réglementaire relevant de ce domaine.

Pour plus d'informations : [site du CNC](http://site.du.CNC)

Contact presse DGCCRF 01 44 97 23 91 - communication@dgccrf.finances.gouv.fr